



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

DATE : Morges, le 4 mai 2021/ppz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 25 mai 2021, à 20h00,
au Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin,
Salle des spectacles du Vieux-Moulin (entrée côté Nord/Jura),
avenue de Taillecou 2, 1162 Saint-Prex.**

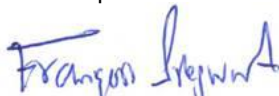
Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.
4. Communication(s) du Bureau.
5. Communication(s) du Comité de direction.
6. Rapport(s) de commission(s) *(les documents suivront par courrier séparé ou seront remis en séance)*
 - N° 02/03.2021 - Rapport de gestion 2020 ;
 - N° 03/03.2021 - Comptes de l'exercice 2020 ;
 - N° 04/03.2021 - Demande de modification, par un avenant, de l'article 28 - secrétaire - du Règlement de fonctionnement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges.
7. Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Mme Laure Jatton - « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! ».
8. Dépôt et développement du postulat de M. Charles Dizerens - « Pour une restriction des heures d'utilisation des souffleuses à feuilles, ainsi qu'une limitation selon les saisons ».
9. Question(s), vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou de la secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président



François Siegwart

la secrétaire



Claude de Titta